

BULLETIN DE SOUTIEN

Oui, je vous adresse ma contribution
au Denier, à affecter à



Civilité : M. / Mme

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Je participe par chèque et verse : euros

Il me suffit de compléter ce bulletin et de le renvoyer, avec mon chèque à l'ordre de « église Saint-Ignace - ADP », en utilisant l'enveloppe T ci-jointe (PAS besoin d'affranchir) ou en le déposant dans le panier de la quête, à la sacristie ou au secrétariat de l'église.

Je choisis un soutien régulier via le prélèvement automatique

Montant : euros

Périodicité : mensuelle trimestrielle semestrielle annuelle

Date de début: / / 2018

Votre N° IBAN : _____

Votre N° BIC : _____

Fait à, le Signature :

Je n'oublie pas de signer et de joindre un Relevé d'Identité Bancaire.

Pour toute information complémentaire, je contacte l'église au 01 45 48 25.

Ces informations sont nécessaires et strictement réservées au traitement de votre don. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant à eglise.saint-ignace@jesuites.com.



33 rue de Sèvres 75006 Paris

01 45 48 25 25

www.stignace.net

eglise.saint-ignace@jesuites.com

Denier de l'église 2018-2019

De tout cœur, merci !



L'agenda de l'église et le programme complet des propositions ignatiennes sont à votre disposition à l'église et sur www.stignace.net.

Chaque année, il nous apparait indispensable d'être transparent.
C'est pourquoi nous vous transmettons notre **compte-rendu de gestion 2017-2018**.

RECETTES (en €)		DEPENSES (en €)	
Denier	245 000	Frais de personnel <i>(clergé, salariés, musiciens)</i>	164 000
Quêtes	125 000	Charges immobilières <i>(loyer, électricité, chauffage)</i>	82 000
Activités pastorales	30 000	Travaux et gros aménagements	66 500
Veilleuses	20 000	Activités pastorales	45 000
Intérêts	19 000	Frais de fonctionnement <i>(secrétariat, assurance, abonnements, hosties, fleurs, veilleuses...)</i>	35 000
Troncs	18 000	Solidarité <i>(versement au diocèse, quêtes impérees et dons)</i>	21 000
Presse	2 500	Réserves pour travaux	47 500
TOTAL	459 000	TOTAL	459 000

Nous avons vraiment besoin de votre soutien pour assurer nos missions.

Grâce à votre générosité et à votre fidélité, l'église Saint-Ignace participe activement et de manière spécifique à la vie spirituelle et à l'évangélisation à Paris.

Le Denier de l'Eglise représente plus de la moitié des recettes de l'église Saint-Ignace qui, n'étant pas une paroisse, ne peut bénéficier des dons faits à l'occasion de baptêmes, de mariages ou d'enterrements...

Le saviez-vous ?

Le denier est une monnaie romaine en argent, souvent citée dans le Nouveau Testament, qui représentait une journée de travail d'ouvrier agricole (Mt 20,2-13).

Par ailleurs, l'église Saint-Ignace peut recevoir des Legs, Donations et Assurance-vie.

Si vous souhaitez recevoir une documentation, ou échanger pour progresser dans votre réflexion, sans engagement et en toute confidentialité, le chapelain ou le P. Bruno Régent sj, référent Legs pour la Compagnie de Jésus et ses Œuvres, est à votre écoute au 06 20 74 43 96 ou à legs@jesuites.com.

Denier de l'église

COMBIEN DONNER ?

C'est à chacun de répondre en fonction de ses ressources, de ses charges, de ses engagements.

L'Eglise suggère de donner 1% à 2% des revenus annuels, et pour les jeunes, 5€/mois.

Mémo fiscal : je peux déduire 66% du montant de mon don sur mon IRPP. Pour cela, l'Association diocésaine de Paris ADP m'enverra un reçu fiscal. Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu aura un impact UNIQUEMENT sur le timing de mon remboursement. Pour toute précisions, voir notamment www.francegenerosites.org

	Si je donne	Mon don me coûte
	100 €	34 €
	300 €	102 €
	500 €	170 €
	1000 €	340 €

QUAND PARTICIPER ?

- Dès à présent ! pour faciliter la gestion de la trésorerie
- Avant la fin de l'année, pour bénéficier d'un déduction fiscale sur 2018
- N'importe quand dans l'année, puisque l'église est ouverte chaque jour

COMMENT PARTICIPER ?

• **Par carte bancaire, directement via le site du Diocèse de Paris** denier.paris.catholique.fr (en choisissant église Saint-Ignace). C'est simple, rapide, et sécurisé.

• **Par chèque** (voir les modalités au verso).
Nouveau ! Je n'ai pas besoin d'affranchir grâce à l'enveloppe T fournie cette année.

• **Par prélèvement automatique** (voir les modalités au verso)
Cela me permet de répartir ma participation sur l'année, et l'église bénéficie d'un soutien récurrent.